



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Acquisition NAUDIN - Réserves foncières - St Liguairé

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98443

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition NAUDIN - Réserves foncières - St Liguairé

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions de terrain à effectuer pour la constitution de réserves foncières destinées à la création de lotissements communaux, Monsieur Pierre NAUDIN, propriétaire des parcelles situées à Saint Liguairé dans le secteur de la Moucherie et cadastrées section DT n° 34, 36 et 37 a accepté de céder à la Ville de Niort la partie de ses terrains situés au P. O.S en zone NAh2 à savoir :

- parcelle n° 34 : 2680 m² environ
- parcelle n° 37 : 4800 m² environ
- parcelle n° 36 : 3256 m² (totalité)

soit une superficie approximative de 10 750 m², les superficies définitives devant être déterminées par géomètre-expert.

Cette cession aurait lieu moyennant le prix de 30 Frs / m² indemnité pour perte de revenus due à l'exploitant comprise (2,27 le m²) soit une valeur de : 322 500 Frs, étant précisé que ce prix sera réajusté après fixation de la superficie définitive par le géomètre et versé entre les mains du notaire qui assurera la répartition de l'indemnité entre le propriétaire et l'exploitant.

Le prix de cette acquisition est conforme à l'avis du service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition ci-dessus mentionnée
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me ARTARIT notaire à Coulon.

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort et imputés au chapitre 906 6511 2111 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)